

## **MAIRIE DE LA TERRASSE SUR DORLAY**

**42, Place des Artisans Boulangers**

**42740 LA TERRASSE SUR DORLAY**

**Tél : 04 77 20 95 59**

**Fax : 04 77 20 90 57**

**mairie@laterrassesurdorlay.fr**

**www.la-terrasse-sur-dorlay.com**



### **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2024**

Le DOUZE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE, à dix-neuf heures, les membres composant le Conseil Municipal de LA TERRASSE SUR DORLAY, régulièrement convoqués le 07 novembre 2024, se sont réunis en Mairie de La Terrasse sur Dorlay, sous la présidence de Monsieur Christian DUCCESCHI, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : M. Christian DUCCESCHI, Mme Myriam THEVENON, M. Norbert LACROIX, M. Yves CHOMIER, M. Stéphane PARRIN, M. Rémi GOUDARD, M. Vincent MATRICON, M. Jean-Eric PIERAGGI, M. Olivier VALLET, M. Marc RIVORY, M. Stéphane VIVIER

Absents avec pouvoirs : Mme Stéphanie FREYCENET à Christian DUCCESCHI

Absents sans pouvoirs : Mme Sandrine TERRASSON, M. Christophe THELISSON, Mme Marie-Françoise CHOMIENNE

Soit ONZE membres présents, DOUZE votants sur QUINZE en exercice

Secrétaire de séance : M. Stéphane VIVIER

#### **1- *Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 07/10/2024***

Il s'agit pour les élus d'approuver le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal qui leur a été transmis. C'est l'occasion de signaler les éventuelles erreurs ou omissions.

Approbation à l'unanimité

#### **2- *Elaboration du Plan Local d'urbanisme Intercommunal – Débat des Orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (Padd) (Rapporteurs : M. Thizy)***

Vu la présentation des orientations du PADD par M Thizy, vice-président en charge de la cohésion territoriale et de la stratégie foncière

M. Le Maire rappelle que Saint-Etienne Métropole a engagé l'élaboration d'un Plan local d'Urbanisme Intercommunal par délibération du 20 décembre 2018.

M. Le Maire souligne également que conformément à l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du PADD du PLUi dans les Conseils Municipaux et en Conseil Métropolitain. Ce débat n'est pas suivi d'un vote.

Il précise que le projet de PADD a été transmis à chaque membre du conseil municipal avec la convocation.

Après présentation des orientations générales du PADD, M. Le Maire donne la parole aux élus.

Après ces échanges, le Conseil Municipal prend acte de la tenue, au sein de l'Assemblée Municipale, du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du futur PLUi.

#### **3- *Décision prise en urgence pour le relogement d'une famille de la commune***

Monsieur le Maire expose au Conseil que suite aux intempéries du 17 octobre 2024 une famille a du être relogée en urgence.

Cette famille a été relogée au gîte de la Famille Bonnard du 18/10/2024 au 25/10/2024. Pour un montant de 392,58€.

M Le Maire peut octroyer une aide sociale d'un montant maximum de 300 € sans réunir le Conseil Municipal suite à la délibération du 15 novembre 2021, la situation étant exceptionnelle, Mme MONTCHAL trésorière du SCG Loire Sud a autorisé M Le Maire à mandater la facture d'un montant de 392,58 €.

Le Conseil Municipal, prend acte de la décision de M Le Maire

#### **4- *Attribution d'une aide pour le relogement d'une famille de la commune***

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'une famille ne peut plus retourner habiter dans son logement suite aux intempéries du 17 octobre 2024.

Depuis le début novembre jusqu'au 29 novembre 2024, cette famille est logée dans des gîtes situés sur la commune.

La commune se renseigne pour voir si elle est éligible au FARU (fonds d'aide au relogement d'urgence) ou au fonds Barnier. Pour obtenir un remboursement de ces frais.

M. Le Maire propose au conseil municipal de prendre en charge les frais de location pour cette période à hauteur de 1400€.

Approbation à l'unanimité

#### **5- Attribution d'une aide exceptionnelle à un administré**

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'une habitante est en difficulté financière, elle a sollicité l'aide auprès d'une assistance sociale du département de la Loire.

L'assistante sociale nous a fait part de son budget : Cette personne perçoit chaque mois 1400 €, et elle a 1100€ de charges.

Son budget s'est fragilisé à la suite plusieurs accidents de la vie ainsi que des dégâts dans la copropriété. Elle a reçu une facture de régularisation d'électricité d'un montant de 700 €.

Au regard de sa situation, il est proposé de lui octroyer une aide de 400 €.

Approbation à la majorité, pour 11, contre 1, abstentions 0

#### **6- Questions diverses**

Point sur les suites des inondations du 17 octobre 2024 :

Suite au classement de notre commune en état de catastrophe naturelle, la commune va faire une demande de DSEC (Dotation de Solidarité aux Collectivités victimes d'évènements climatiques ou géologiques).

Il faut bien répertorier tous les dégâts sur les chemins et les bâtiments communaux pour les transmettre à la DDT (Direction Départementale des Territoires).

Rappel des manifestations à venir :

- Le 17 novembre à 17h00 à la salle du Foyer : projection Mémoires Ouvrières.
- Le 7 décembre sur la place du village : marché de Noël.
- Le 17 décembre à la salle polyvalente de Doizieux : repas des aînés

Présentation de la maquette du nouveau site internet de la commune :

- Le site actuel avait besoin d'une refonte, pour être plus attractif et correspondre aux nouveaux standards, notamment en matière de sécurité.
- La nouvelle maquette présentée convient aux membres du conseil. Quelques améliorations sont à prévoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10

Fait le 13/11/2024

Le Maire

  


Le secrétaire de séance

